

Présentation de la structure Missions, organisation générale

*Le DAVA est partie intégrante du GIP FCIP Alsace créé le 6 juillet 2002.
Le GIP FCIP ALSACE est dirigé par Madame Elisabeth ESCHENLOHR, déléguée
académique à la formation continue.*

MISSIONS

Le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) est chargé du développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans l'Académie de Strasbourg. Il s'agit d'une structure experte dans le champ de la VAE.

Directement ou dans le cadre de partenariats, il intervient au titre de la VAE dans l'ensemble des champs professionnels.

Il intervient à différents niveaux dans la réalisation de la Validation des acquis au bénéfice :

Il assure également la validation des acquis de formation et le positionnement.

- ⇒ *de jeunes bénéficiaires des Parcours Personnalisés de Qualification et d'Insertion Professionnelle (PPQIP ou ex CFI) et adultes demandeurs d'emploi pour des validations ponctuelles de niveau V.*
- ⇒ *de personnes souhaitant accéder à un diplôme par la voie de la formation et de l'examen, et bénéficier d'une reconnaissance d'acquis, au titre d'activités professionnelles ou de formations, dans le cadre de la loi quinquennale (article 54). La "décision de positionnement" aboutit le plus souvent à une diminution de la durée de formation réglementaire. Le positionnement ne dispense pas de passer les épreuves.*



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*

ACTIVITE DU DAVA :

Validation des acquis de l'expérience

1. Le DAVA assure l'information, l'accueil et l'accompagnement des candidats à la VAE (adultes ayant au moins 3 ans d'activité et souhaitant bénéficier de la Validation des Acquis de l'Expérience)
2. Le DAVA apporte l'appui de son expertise
 - ☞ ☐ au service des examens du rectorat qui effectue les opérations de validation (Jurys).
 - ☞ ☐ à la DRASS pour la mise en œuvre de la VAE dans le domaine sanitaire et social.
 - ☞ ☐ aux Responsables des entreprises ou structures employeurs qui souhaitent un conseil en matière de VAE
3. Le DAVA pilote l'activité des GRETA en matière d'accompagnement VAE.

Complémentaire,

4. *Le DAVA pilote l'activité des deux centres de validation du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.*
5. *Le DAVA organise l'instruction des demandes de positionnement par les corps d'inspection.*

La procédure de demande de validation et les prestations proposées aux candidats sont indiquées ci-dessous.



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*

PROCEDURE DE DEMANDE DE VALIDATION :

Dans sa démarche, le candidat adresse une demande au détenteur des diplômes valant comme certifications professionnelles. Ce dernier répond à cette demande en deux temps qui constituent la validation elle-même.

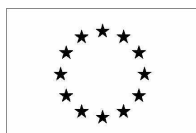
La validation elle-même est effectuée en deux temps.

1 - Recevabilité.

RECEVABILITE	ACTION DES CANDIDATS	REPONSE DE L'AUTORITE
Nature	Dépôt du livret 1, demande de VAE	Notification officielle de la recevabilité de la demande

2 - Jury

JURY	ACTION DES CANDIDATS	REPONSE DE L'AUTORITE
Nature	Dépôt du livret 2, argumentation de la demande de VAE	Décision du jury



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*

PRESTATION DE SERVICE AU PUBLIC

INFORMATION ET ACCUEIL

Un calendrier annuel de réunions ouvertes au public permet d'accueillir et informer les personnes intéressées et les candidats potentiels. Ces réunions ont lieu à 17 heures dans de nombreux Lycées de la Région. Une pré-inscription en ligne peut se faire à partir du site <http://www.francevae.fr/>

PROCEDURE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT :

Cette procédure compte trois étapes (Démarche du candidat) au cours desquelles des prestations sont proposées au candidat.

Ces prestations se déroulent en entretien individuel.

Des équipes d'enseignants formés et qualifiés accompagnent les candidats dans de nombreux Lycées de la Région, comme pour l'information.

1 - Accueil des candidats et étude personnalisée de projet individuel.

2 - Etude de faisabilité

- certains publics sont accueillis directement en étude de faisabilité.

3 - Accompagnement (Conditionné à une faisabilité positive).

4 - Dispositions accessoires :

- le recours aux enseignants spécialistes sur listes fournies par les corps d'inspection
- des locaux spécifiques
- un centre de ressources



*Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen*

Présentation de la structure Missions, organisation générale

ORGANISATION FONCTIONNELLE

GIP-FCIP ALSACE - Directrice du GIP : Mme E. Eschenlohr, déléguée académique à la formation continue
Coordinatrice académique VAE

DAVA - Responsable : M. L.. Michel

Accueil, Information des publics (VAE)	Prestations d'accompagnement VAE, conseil	Habilitation et suivi des opérateurs habilités, expertise	Formation des acteurs de la VAE	Conception, animation et coordination du réseau informatique e-vae	Validation des acquis de formation Positionnement
<i>Assistantes accueil, conseillers VAE</i>	<i>Conseillers VAE</i>	<i>Conseillers VAE</i>	<i>Assistantes accueil, conseillers VAE</i>	<i>Ingénieur TICE</i>	<i>Assistante accueil Chargés de validation</i>



Le développement de la VAE est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Alsace avec le Fonds social européen